

BQA POLITIQUE QUALITE

La valeur d'un certificat au plan international est tout d'abord déterminée par la compétence et la réputation de l'organisme de certification qui l'octroie.

Au-delà des exigences posées par l'organisme d'accréditation, le BQA est soucieux d'asseoir sa compétence et sa réputation sur la valeur ajoutée qu'apporte aux entreprises clientes l'examen régulier de leur système qualité.

Sur base de son expérience, le BQA constate que pour garantir dans le temps l'apport d'une réelle valeur ajoutée aux entreprises clientes au travers des audits périodiques, il convient notamment de recourir aux compétences d'auditeurs ayant une réelle connaissance des éléments cruciaux de l'activité des entreprises clientes que celle-ci désire voir certifier. Cette connaissance se traduit par une compréhension de l'organisation du client et son contexte, la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées.

Le BQA définit dès lors son domaine d'application en fonction des compétences de ses auditeurs.

Ensuite, pour consolider la confiance dans la certification et la garantie d'un apport de valeur ajoutée à ses clients, le BQA privilégie le déroulement harmonieux de ses activités de certification en construisant une relation de confiance avec ses clients. Cette confiance est basée :

- ⇒ sur le respect du caractère confidentiel des informations qui seront échangées entre le personnel du BQA et son client,
- ⇒ sur le traitement des données personnelles conformément à la législation applicable
- ⇒ sur un traitement non discriminatoire à toutes les étapes de la certification.
- ⇒ l'approche fondée sur le risque qui est implémentée à travers les différents processus d'audit et de certification, y compris les mesures préventives associées
- ⇒ l'exécution des activités de certification d'une manière impartiale et objective.

Afin de préserver l'impartialité de ses prestations, le BQA a mis en place un Comité chargé de la « Sauvegarde de l'impartialité » dont les diverses missions ont pour finalité :

- ⇒ d'élaborer les politiques en termes d'impartialité de toutes les activités ayant trait à la certification,
- ⇒ contrebalancer toutes tendances visant à entraver la fourniture objective, impartiale et fiable de prestations de certification,
- ⇒ et d'effectuer une revue régulière afin de s'assurer que les processus d'audit, de certification et de prise de décision sont impartiaux.

Pour garantir l'aptitude du BQA à satisfaire aux exigences posées par l'organisme d'accréditation et apporter une réelle valeur ajoutée aux entreprises clientes, le BQA a mis en œuvre un système qualité. Annuellement les performances et l'efficacité de ce système qualité sont évaluées par la Revue de Direction et des objectifs sont fixés dans le but d'améliorer en continu le service que le BQA fournit aux entreprises clientes.

D. SIMOENS,
Directeur BQA